



COMMUNE DE BEDOIN

PLAN LOCAL D'URBANISME

CONCERTATION RELATIVE A LA DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE

Par arrêté du 15 mars 2024, M. le Maire a engagé une nouvelle procédure de concertation relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme en vue de l'implantation d'un parc solaire sur l'ancienne carrière des Cros et a défini les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation.

La concertation est organisée du 25 mars au 25 avril 2024, inclus, soit un total de 32 jours.

Les documents d'étude sont mis à disposition du public en mairie, 301 avenue Barral des Baux – 84 410 Bédoin, et sur son site internet (www.bedoin-mont-ventoux.fr).

Un registre de concertation est tenu à la disposition du public en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le Maire, Alain CONSTANT

